

## **Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais**

Résolution adoptée le 1<sup>er</sup> février 2018 concernant une demande d'intégration du processus d'harmonisation opérationnel comme mesure d'harmonisation d'usage dans le PAFIT 2018-2023

TRGIRTO 201802-4

- Attendu que des membres de la TRGIRTO et des personnes ayant émis des commentaires lors de consultations publiques sur les PAFI font état de certaines problématiques concernant la procédure menant à l'harmonisation opérationnelle;
- Attendu que lors d'une rencontre du comité consultatif le 4 mai 2017, les représentants des BGA et du BMMB présents ont été informés des insatisfactions concernant l'harmonisation opérationnelle;
- Attendu que les représentants des BGA et du BMMB se sont dits d'accord pour travailler à élaborer un processus d'harmonisation opérationnelle plus efficace;
- Attendu que les représentants des BGA et du BMMB sont également d'accord pour que cet exercice se fasse dans le cadre des travaux de la TRGIRTO;
- Attendu que suite à son approbation par la TRGIRTO, le processus serait appliqué par tous les BGA et le BMMB;
- Attendu que le processus d'harmonisation opérationnelle a été développé en collaboration avec tous les membres intéressés de la TRGIRTO et le représentant du MFFP à la TRGIRTO;
- Attendu que le processus d'harmonisation opérationnelle a été adopté le 1<sup>er</sup> février 2018 par la TRGIRTO;
- Attendu que le processus d'harmonisation opérationnelle devrait être appliqué et respecté par toutes les organisations responsables de faire l'harmonisation opérationnelle des chantiers.

Il est résolu à l'unanimité sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Pierre Rollin, de demander à la direction de la gestion des forêts de l'Outaouais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'intégrer à titre de mesure d'harmonisation des usages dans le PAFIT 2018-2023 le Processus d'harmonisation opérationnelle adopté par la TRGIRTO le 1<sup>er</sup> février 2018.